

LE PEUPLE SOUVERAIN

JOURNAL DE LYON.

On s'abonne à LYON, au Bureau du Journal, place de la Platière, 12; à PARIS, chez MM. LEJOLIVET et C^{ie}, rue Notre-Dame-des-Victoires, 46, et chez M. DELAIRE, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3.

Le Peuple Souverain paraît tous les jours, et donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris et quelques heures avant ceux de Lyon.

Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration du PEUPLE SOUVERAIN, doit être adressé franco au Rédacteur-Gérant.

Prix de l'abonnement :

	Un mois.	Trois mois.	Six mois.
LYON,	5 fr.	8 fr. 50 c.	16 fr.
DÉPARTEMENTS, 4	12	22	

Annonces, 20 c.—Réclames, 50 c.

AVIS.

Les personnes qui désirent prendre un abonnement au *Peuple Souverain*, sont priées de n'en remettre le prix que contre quittance imprimée et signée du gérant. Nous apprenons que l'on s'est présenté à quelques personnes en notre nom et que l'on a touché le prix de l'abonnement sans avoir reçu l'autorisation de l'administration du journal. Une plainte a été déposée à la police.

Lyon, 11 Avril 1848.

LA CIRCULAIRE DU CITOYEN LEDRU-ROLLIN.

La circulaire vigoureuse que le citoyen ministre de l'intérieur vient d'adresser aux commissaires généraux du gouvernement provisoire, à l'occasion des élections à l'assemblée nationale, est pleine d'énergie et porte le cachet de la justice et du civisme le plus pur. On a donc lieu d'être surpris, sinon indigné, de la polémique que ce document soulève chez certaines feuilles auxquelles le nom seul de ce grand homme d'Etat cause des accès de fureur, et qui sont toujours disposées à prendre en mal tout ce qui émane de son ministère.

Quoi ! vous voudriez qu'il vous fût permis de cabaler, de propager vos funestes doctrines propres à renverser l'édifice naissant de votre société nouvelle ; vous prétendez pouvoir en toute sûreté égarer la conscience de la population des campagnes ; vous usez de votre influence morale sur les masses sans éducation pour faire triompher vos principes antipopulaires ; vous vous préparez à arracher des voix à l'abrutissement ou à la peur ; vous voulez tourner à votre profit l'idée encore dominante dans les villages, que le paysan doit être sous la dépendance des nobles et des riches ! et vous ne reconnaissez pas au gouvernement le droit d'éclairer les citoyens, de les réveiller, de leur faire connaître leurs droits et leurs devoirs, de les mettre en état de voter avec connaissance de cause ; de les prémunir surtout contre vos insinuations perfides, contre vos sophismes et votre violence morale ; de les élever, en un mot, à la hauteur de leur souveraineté !

Sans doute, le gouvernement s'abstiendra et s'abstient d'imposer aux électeurs telle ou telle candidature ; la part qu'il prendra aux élections sera toute d'ordre et de justice ; il mettra le peuple en état de voter en toute conscience et liberté, en lui faisant connaître ses devoirs, ses droits, ses obligations, en déchirant le voile de l'ignorance qui a obscurci son esprit pendant tant de siècles ; en l'engageant à n'envoyer à l'assemblée nationale que des hommes de cœur et de dévouement ; purs de tout passé et connus par leurs opinions démocratiques. Mais là aussi se bornera l'influence salutaire que les fonctionnaires doivent exercer sur les masses.

Bien pénétré de cette vérité, le citoyen ministre de l'intérieur les invite même à faire preuve d'abnégation personnelle, et à ne pas rechercher les suffrages des électeurs. Il serait en effet ridicule que sous la République on vit se renouveler les abus dont l'opposition n'a cessé de faire un grief à la monarchie. Nous croyons en bonne justice que le fonctionnaire qui accepte le mandat de député, n'eût-il pas même brigué, sollicité cet honneur, lui fût-il offert spontanément par l'unanimité des électeurs, nous croyons, disons-nous, qu'il doit par le seul fait de son acceptation être considéré comme démissionnaire, et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement, car si les affaires des départements peuvent marcher sans la présence des préfets, cette fonction devient une sinécure, et l'on pourrait en la supprimant effectuer de suite une économie assez importante.

Nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs les discours qui ont été prononcés dans la cérémonie funèbre dont nous avons rendu compte hier.

Discours du citoyen Hugon, condamné d'avril.

« Citoyens,
« Vive la République !
« Voilà le cri que proféraient, il y a quatorze ans, au son du tocsin de l'insurrection, ceux qui combattaient et mouraient pour la délivrance de la patrie, et dont nous honorons la mémoire dans ce solennel et douloureux anniversaire.

« C'est qu'ils savaient bien, ces héroïques martyrs, que la République, dont ils avaient par la prédication vulgarisé les doctrines, pouvaient seule amener le règne de la justice et du droit.

« Ils savaient bien que la République pour laquelle ils versaient leur sang, étant le gouvernement de tous pour un et d'un pour tous, pourrait seule, par ses institutions flexibles et accessibles à tous les progrès, faire cesser cet antagonisme qui divise les membres de la famille humaine, en expérimentant une nouvelle organisation sociale.

« Mais, citoyens, si, dans les plus vives aspirations de leurs âmes vers un monde meilleur et inconnu, ils désiraient que la société se transformât pour faire cesser de trop choquantes inégalités, ils n'oubliaient pas que, pour obtenir une abondante moisson, il faut labourer la terre, et, avant tout, ils étaient révolutionnaires.

« C'est par là qu'ils ont droit à notre reconnaissance et à nos regrets éternels.

« Soyons comme eux, citoyens, et, avant de construire l'édifice de la société future, fouillons profondément le sol dans lequel nous devons en poser les assises ; que le monde ancien disparaisse et qu'il en surgisse un monde nouveau. Mettons à l'ordre du jour, pendant son édification, cette maxime du stoïque Saint-Just : *Les malheureux sont les puissances de la terre ; ils ont le droit de parler en maîtres aux gouvernements qui les oppriment.* Répétons à ceux que notre libre choix aura élevés au-dessus de nous les paroles que ce conventionnel adressait dans son temps aux mandataires du peuple : *Ceux qui veulent faire des révolutions, ceux qui veulent faire le bien dans ce monde, ne doivent dormir que dans le tombeau.* Et tous, joignant au principe l'exemple, mourons, s'il le faut, pour défendre la liberté, l'égalité, la fraternité, cette trinité sainte dont nos pères nous ont légué l'héritage, que nous devons laisser intact à nos enfants.

« Vive la République !
« Vive son unité !
« Vive son indivisibilité ! »

Discours du citoyen Arago, commissaire extraordinaire du gouvernement provisoire.

« Citoyens !
« Que voulaient ils ceux qui, frappés à mort, sont tombés là, sur cette place, en avril 1854 ? La République.
« Que voulaient-ils ceux qui, frappés à mort, sont tombés à Paris sur les barricades de février 1848 ? La République.

« Les chances ont été diverses, — la guerre a ses hasards, — mais les drapeaux furent les mêmes et les idées les mêmes ; le même enthousiasme, le même courage et la même foi politique, la foi républicaine, électrisèrent jusqu'à l'héroïsme les combattants d'avril et les vainqueurs de février.

« Et s'il fallait ici, par des exemples saisissants, établir à vos yeux la grande solidarité nationale qui lie dans le passé comme dans l'avenir, dans la vie comme dans la mort, les combattants républicains de toutes nos époques révolutionnaires, je dirais, citoyens, certain que mes paroles trouveraient parmi vous des échos sympathiques : Quels hommes avons-nous vus naguères marcher au premier rang pour conquérir la liberté conquise en février ? Les survivants d'avril, Lagrange, Caussidière !

« Glorifions donc en même temps, quand nous songeons à nos frères, le souvenir de tous ; unissons les regrets qu'ils nous inspirent tous, et rendons à leurs mânes de semblables honneurs.

« Maintenant, citoyens, je vous dis en leur nom, — car les âmes des morts, des martyrs de la liberté, reviennent parfois inspirer ceux qui s'adressent au peuple, — je vous dis en leur nom que le meilleur moyen d'honorer leur mémoire, si chère à tous nos cœurs, c'est d'abjurer ici, sur ce tombeau sublime, tous sentiments de haine et toutes divisions ; c'est de marcher résolument dans les voies de la République ; c'est de nous embrasser, de nous aimer en frères, de nous encourager dans l'accomplissement de notre œuvre commune, et de crier trois fois, pour que nos voix s'entendent par-delà nos frontières : **Vive la République !!!** »

Discours du citoyen C. Brosse, membre de la commission municipale.

« Citoyens,
« La cérémonie qui nous réunit aujourd'hui autour de ce cénotaphe, doit nous inspirer un triple sentiment de tristesse, d'admiration et de reconnaissance : de tristesse, parce qu'elle nous rappelle ces jours néfastes où l'homme versa le sang de l'homme son semblable et son frère ; d'admiration, parce qu'elle nous rappelle que la cause de la vérité et de la justice ne manqua jamais de défenseur ; de reconnaissance, parce que si nous touchons à des jours meilleurs, nous le devons à ces hommes au cœur généreux et au dévouement sublime, à ces martyrs de nos croyances politiques et sociales qui se sont sacrifiés pour les immortels principes que dans les journées de février nous avons inscrits pour toujours sur le frontispice de notre édifice social : **LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.**

« Soyons reconnaissants envers tous les citoyens qui, depuis les victimes de juillet et d'avril jusqu'à celles de février, n'ont cessé d'exposer leur liberté et leur vie pour le triomphe et la défense de tous nos droits. Grâce à eux, elle a été balayée à jamais, cette société de repus et d'égoïstes, d'intrigants et de faiseurs d'affaires qui se croyaient attablés pour toujours à ce banquet où, suivant l'énergique expression de l'orateur d'Athènes, ils buvaient la fortune de notre patrie dans des coupes d'or.

« Les présages et les avertissements ne leur ont pas manqué, mais ils y sont restés sourds ; ils entendaient bien un bruit confus, mais ce n'était pour eux que le grain noir qui annonce la tempête ; étourdis et aveuglés, ils ne comprenaient pas, les malheureux, que c'était la tempête elle-même. Elle les a jetés, eux et la royauté, sur ce banc de boue immonde sur lequel ils avaient pensé guider le vaisseau de l'Etat. La justice divine les y a engloutis pour toujours.

« Je veux vous dire maintenant, citoyens, les sentiments que nous devons emporter d'ici, les résolutions que nous devons tous prendre avant de nous séparer.

« Républicains de cœur, de sentiment et d'action, prenons l'engagement de nous dévouer au triomphe et à l'établissement définitif de la fraternité sur la terre. Notre tâche est loin d'être achevée ; elle n'est encore que commencée : de grands obstacles sont encore à surmonter, de grandes difficultés nous restent encore à vaincre ; mais courage, courage, notre cause, qui est la cause de l'humanité tout entière, ne périra pas. Ayons foi en nous-mêmes, ne nous arrêtons pas dans la route dans laquelle nous venons d'entrer ; aucun repos ne nous est permis, l'Europe et le monde entier attendent de nous leur régénération. La moindre halte que nous pourrions faire serait un crime de lèse humanité. Courage ! Dieu veille sur nous : il n'abandonnera pas la nation généreuse qu'il a chargée de publier et de faire exécuter le décret d'émancipation de tous les peuples.

« Citoyens, avant de finir, permettez-moi de faire, du haut de cette tribune, au nom du sang versé sur cette place par nos frères d'Avril, un appel à ceux qui ne partagent pas nos croyances politiques.

« Cessons de nous exclure, cessons de nous signaler à la haine les uns des autres ; n'oublions pas que tous les hommes sont frères. Crions tous : **Malheur !** mille fois malheur aux coupables qui tenteraient à l'avenir d'exciter parmi nous la guerre civile. Enfants d'une même patrie, habitants d'une même cité, adorateurs d'un même Dieu, réunissons-nous tous dans un même sentiment, celui d'amour de l'homme pour l'homme, cette vertu sublime, premier commandement du Christ, qui est pour tous un devoir, et de tous nos devoirs le plus impérieux. Laissons là les bannières plus ou moins exclusives sous lesquelles nous avons pu marcher jusqu'à ce jour ; rassemblons-nous, serrons-nous autour d'un même drapeau, et sur ce drapeau le seul qu'un Français ne doive plus perdre de vue, nous inscrirons d'un côté : **« Liberté, Égalité, Fraternité ; »** et de l'autre : **« Civilisation du monde par la France. »**

Nouvelles importantes de Naples.

Par le paquebot le *Capri* entré samedi dans notre port, nous avons reçu des nouvelles de Naples jusqu'à la date du 4 avril. Les correspondances venues par cette voie ne confirment pas les nouvelles répandues dans notre ville à l'arrivée du *Lombardo*. Un journal de Marseille, le *Nouvelliste*, disait hier, à ce sujet, que « le rapport du capitaine du *Lombardo* et des passagers de ce paquebot était absolument contourné. » Notre confrère a sans doute été mal renseigné en attribuant au capitaine du *Lombardo* les nouvelles répandues dans notre ville à l'arrivée de ce navire. Nous sommes en effet priés par la capitaine lui-même de rectifier ce fait. Ce brave marin dit avoir déclaré qu'une grande agitation existait dans la population de Naples à son départ, mais il n'a pas ajouté qu'on s'y battait. Il repousse donc la responsabilité des bruits répandus à son

arrivée, dont il n'a pas été le propagateur, et nous déférons d'autant plus volontiers à la prière qu'il nous adresse de rectifier l'assertion du *Nouvelliste* à cet égard, assertion qui, nous en sommes persuadés, a dû être de la part de notre confrère le résultat d'une erreur.

D'après les lettres du 4 avril, le roi de Naples vient de changer son ministère. Le nouveau cabinet se trouve ainsi composé : MM. Troja, président et ministre de l'instruction publique ; Dragonetti, ministre des affaires étrangères et des cultes par *interim* ; del Giudice, de la guerre et de la marine ; Ulberti, des travaux publics ; le comte Ferreti, des finances et par *interim* de l'agriculture et du commerce.

Les événements de Berlin paraissent avoir vivement impressionné Ferdinand II, et l'ont décidé à faire toutes les concessions qui lui étaient demandées.

Ces concessions sont très importantes et se résument ainsi :

Extension de la loi électorale, en rapportant au taux du cens électoral, le cens appliqué à l'éligibilité, qui est de 24 d., avec adjonction à l'éligibilité des capacités, sans aucun cens ;

Une liste d'individus sera présentée au roi par la masse des électeurs, sur laquelle le roi aura à choisir cinquante pairs, sans qu'il lui soit possible d'en élever le nombre ;

La faculté aux trois pouvoirs de donner plus d'extension à la dernière constitution ;

Envoi immédiat de troupes en Lombardie ;

Réforme radicale et dans le plus bref délai de tout le corps diplomatique.

Le 10^e de ligne a été embarqué à la suite de ces arrangements sur des bateaux à vapeur qui doivent le transporter à Livourne ; d'autres troupes ne tarderont pas à être dirigées sur ce point.

(Sémaphore.)

Un acte d'adhésion à la glorieuse révolution qui s'est opérée en France, a été signé, le 12 mars dernier, à Tripoli de Barbarie, par le consul-général de France et ses nationaux. Une souscription a été ouverte, au consulat-général, pour les blessés de Paris.

Correspondance particulière du Peuple Souverain.
Paris, 9 avril 1848.

— On assure qu'un commissaire du gouvernement provisoire de la République française doit être accrédité à l'armée des Alpes.

— On annonce qu'un décret du gouvernement provisoire doit convoquer extraordinairement et pour une mission temporaire, les conseils généraux des départements.

— Nous pouvons assurer que des ordres ont été donnés pour faire approcher un corps de 30,000 hommes aux environs de Paris. Ces forces seront réparties dans différentes localités et seront à la disposition du gouvernement provisoire.

— L'inquiétude qui règne à Londres fait revenir d'Angleterre beaucoup d'or à Paris, et la prime avait baissé subitement de 83 l. à 70 l. et même 65 l. les 1,000 l. Mais dans la soirée les cours tendaient à remonter, et ils étaient déjà revenus à 80 l.

— La nouvelle circulaire publiée hier par le citoyen Ledru-Rollin, ministre de l'intérieur, pour les élections générales, occupe ce matin, ainsi qu'on pouvait s'y attendre, l'attention publique ; elle a paru généralement une preuve que les rapports des commissaires sur l'état général des esprits dans les départements, n'étaient pas d'une nature très satisfaisante. Nous savons que dans les départements de l'Ouest surtout, le parti légitimiste s'est donné beaucoup de mouvement ; les prêtres et les curés affectent de se montrer partisans d'une république, afin de conserver leur influence sur les élections. Ce sont eux qui ont rédigé la pétition par laquelle on voudrait transporter le siège de l'assemblée nationale à Bourges ou à Tours, et ils sont parvenus à recueillir un assez grand nombre de signatures à Nantes et dans les autres villes de l'Ouest. A Bordeaux et dans tout le Midi, où les légitimistes sont également nombreux, on s'attend qu'ils lutteront de toutes leurs forces pour enlever les nominations des représentants. Il est donc essentiel que les commissaires des départements agissent avec fermeté quoique avec modération, pour empêcher que le peuple ne soit séduit par les trompeuses promesses des agents de ce parti. Voilà pourquoi M. Ledru-Rollin engage les commissaires à se multiplier, s'il le faut, pour instruire les populations et leur faire comprendre leurs devoirs envers la République.

Du reste, tout le monde rend cette justice à M. Ledru-Rollin que, dans cette nouvelle circulaire, il s'est abstenu de toute expression de nature à pouvoir alarmer les consciences timorées.

C'est un manifeste franchement républicain, mais qui constate la liberté pour tous, sans permettre aucune fraude ou manœuvre électorale.

Nous espérons que la France va enfin posséder une véritable représentation nationale, et que toutes les craintes seront calmées dès les premiers actes de la future assemblée.

— Le gouvernement provisoire a décidé que d'ici à huit jours il y aura une grande fête populaire à l'occasion de laquelle l'armée fraternisera avec le peuple et la garde nationale. On dit qu'un grand banquet aura lieu dans le Champ-de-Mars, auquel le gouvernement provisoire lui-même prendra part. L'armée toutefois ne fera qu'une halte à Paris. Le lendemain de la fête elle partira pour les frontières de l'Italie.

— On assure qu'un grand nombre de Russes résidant à Paris ont refusé, malgré les observations de leurs chargés d'affaires, de quitter la France.

— La nouvelle circulaire de M. Ledru-Rollin, ministre de l'intérieur, est accompagnée d'instructions confidentielles adressées à tous les commissaires du gouvernement.

Le gouvernement provisoire prépare, dit-on, un décret qui réglera les formalités auxquelles seront assujétis provisoirement les citoyens qui voudront fonder de nouveaux journaux.

— Le général Bedeau, commandant de l'armée des Alpes, a eu avec M. Arago, ministre de la guerre, une longue conférence relative à ses instructions.

— Les échanges d'argenterie contre du numéraire augmentent chaque jour à la Monnaie. Les opérations quotidiennes, qui étaient descendues de 200,000 francs à 110 et même à 100,000 francs, sont remontées à 200,000 francs.

— On frappe journellement 120,000 pièces de 5 fr. soit 600,000 fr.

— La cour d'appel de Paris a souscrit pour une somme de 5,000 fr., à titre de don patriotique.

— Des propriétaires et des constructeurs ont pensé que des bâtiments s'élèveraient rapidement dans Paris, si le gouvernement décrétait que tous bâtiments nouveaux commencés avant le 1^{er} juillet prochain, et continués sans interruption, jouiront, à partir du jour où ils seront achevés, d'une franchise d'impôt de vingt années. Il ne serait en outre réclamé aucun droit de voirie pour la ville.

Cette demande a reçu un premier accueil favorable. Ce serait un bienfait pour les travailleurs et pour la capitale.

— Hier, dans l'après-midi, les élèves du lycée Cornille (ex-collège Bourbon), ayant appris qu'on était dans l'intention de priver le jeune Guizot, fils de l'ancien ministre, du prix de Pâques qu'il a mérité, sont sortis de force du lycée et se sont dirigés vers l'Hôtel-de-Ville pour protester devant le gouvernement provisoire contre une mesure dont rien ne leur semblait autoriser l'injustice.

— Chaque jour les rues de Paris deviennent plus tranquilles. On n'y voit plus de promenades drapées en tête. Plus de pétards ni de chants inattendus. Les étalagistes en plein vent commencent à disparaître. On doit des éloges au préfet de police pour tous ces progrès.

— On a commencé les travaux de réparation aux Tuileries. On se bornera pour le moment à remettre en état les objets les plus nécessaires dans l'intérieur, comme portes, fenêtres, vitrages, serrureries, etc., etc.

On évalue ces réparations à 30,000 fr.

— Le prince Galitzin est arrivé le 3 à La Haye avec sa suite.

— Dans une réunion qui a eu lieu hier des porteurs des bons du chemin de fer d'Orléans, on a accueilli la proposition faite par l'administration de rembourser sur ces bons 10 p. 0/0 en argent ; 90 p. 0/0 en deux ans, par paiements trimestriels, avec bonification d'intérêts à 5 p. 0/0.

Il serait accordé en outre un privilège aux porteurs de ces bons et des obligations sur les futurs intérêts et dividendes de ses actions.

Une autre réunion de tous les porteurs de ces bons aura lieu pour adopter cette proposition s'il y a lieu.

Décrets et arrêtés du gouvernement provisoire.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

A la suite d'un rapport du ministre de l'instruction publique et des cultes se trouve le décret suivant :

Afin de donner à l'enseignement politique et administratif les développements nécessaires à la République, il sera institué au collège de France une série de chaires ainsi dénommées :

- 1^o Droit politique français et droit politique comparé ;
- 2^o Droit international et histoire des traités ;
- 3^o Droit privé ;
- 4^o Droit criminel ;
- 5^o Economie générale et statistique de la population ;
- 6^o Economie générale et statistique de l'agriculture ;

7^o Economie générale et statistique des mines, usines, arts et manufactures ;

8^o Economie générale et statistique des travaux publics ;

9^o Economie générale et statistique des finances et du commerce ;

10^o Droit administratif ;

11^o Histoire des institutions administratives françaises et étrangères.

Les chaires de droit, de la nature et des gens, d'économie politique, de législation comparée, attendu qu'il est pourvu autrement à leur objet, sont supprimées.

La chaire de turc, attendu que, depuis l'institution de la chaire, il a été pourvu à cet enseignement par la chaire de turc établie à l'école spéciale des langues orientales vivantes, est supprimée.

La chaire de poésie latine se confond dans la chaire d'éloquence latine, qui, par analogie avec la chaire de grec, prend le nom de langue et de littérature latines.

La chaire de mécanique, supprimée par arrêt de 1792, est rétablie.

Les élèves destinés, conformément au décret du 8 mars 1848, au recrutement des diverses branches du service administratif, seront assujétis à suivre l'instruction du Collège de France.

Le nom d'élèves du Collège de France leur sera spécialement affecté.

Déclaration de guerre à la Sardaigne par l'Autriche.

Le gouvernement autrichien a fait publier dans ses journaux une déclaration de guerre à la Sardaigne. Il a décidé que le général Radetski marcherait contre les Piémontais ; mais il paraît avoir renoncé à reprendre Milan. Le général a mission de concentrer son armée sur le Mincio et d'entamer des négociations avec le gouvernement provisoire.

La Hongrie donne de vives inquiétudes à la cour de Vienne. Elle vient d'accomplir sans éclat sa révolution en quatre jours. C'en est fait : la Hongrie se sépare de l'Autriche ; seulement elle consent à accepter un prince autrichien qui sera vice-roi.... en peinture ! c'est dire assez que bientôt ce lien presque imperceptible sera rompu.

Elle s'est donnée une constitution large et complète. Elle a conquis la liberté de la presse illimitée et tous les autres droits d'une nation indépendante et libre.

Pologne.

Le roi de Prusse trahit les Polonais, aussi bien que l'empereur d'Autriche ; on ne donne aux Polonais ni armes ni munitions ; les troupes prussiennes se grossissent toujours dans le grand-duché de Posen, et il n'est bruit en Allemagne que du plan du roi de Prusse, dont les troupes n'attendent que l'arrivée des Russes pour revenir en force sur Berlin. En Gallicie, tous les paysans ont été affranchis par les nobles ; dans le grand-duché de Posen, la noblesse polonaise a envoyé toute son argenterie pour l'échanger contre du numéraire ; à Berlin, toutes les monnaies de papier de Prusse sont refusées, et l'on sait que ce papier est très fractionné. Les vivres abondent dans le duché de Posen ; il ne manque que de l'argent, des armes et des munitions. L'armée russe d'opération, vu l'état horrible des chemins, ne peut être concentrée entièrement en Pologne que dans deux mois : c'est le temps nécessaire pour l'arrivée des recrues et des grands convois ; mais le roi de Prusse trahit et les Polonais et les Allemands. Ces derniers seuls peuvent sauver et l'Allemagne et la Pologne. C'est au peuple allemand à se débarrasser de la diète en faisant lui-même ses affaires. Là seul peut être le salut.

Angleterre.

— L'Europe a aujourd'hui les yeux fixés sur l'Angleterre. Les apparences sont terribles. Les chartistes et le gouvernement se préparent à une lutte dont la seule idée saisit d'épouvante. Le gouvernement a publié un ordre défendant la réunion des chartistes.

Cette mesure rappelle l'ordonnance qui prohibait à Paris le trop fameux banquet. A Portsmouth, l'ordre a été donné de confectionner mille batons en chêne d'Afrique, qui doivent être expédiés dans la capitale pour les constables spéciaux. Les ouvriers travaillent nuit et jour.

Tout annonce que la journée, 10 avril, sera un jour néfaste. Dix mille hommes de troupes seront réunis tant à Londres que dans les environs.

Le 7, au matin, un des magistrats de cette capitale s'est rendu aux nouvelles chambres du parlement, où 7 ou 800 ouvriers lui ont prêté serment en qualité de constables spéciaux. Il a été décidé qu'on élèverait une barricade pour protéger les abords de la chambre à Westminster-Hall.

Mais un fait important est à remarquer. Une très-nombreuse réunion d'ouvriers de plusieurs fabriques a eu lieu dans un quartier de Westminster, et là, il a été résolu que tout en professant le plus grand respect pour la propriété, tout en protestant contre les actes illégaux ou désordonnés, les ouvriers refuseraient de prêter le serment de constables spéciaux pour réprimer l'expression de l'opinion publique.

Jamais le gouvernement anglais n'a couru plus de grands dangers, et quand on considère ce qui règne à Paris et dans toute la France, on éprouve un sentiment de surprise et certainement aussi de satisfaction. Qu'on se rappelle qu'il y a un mois à peine, les

journaux anglais repétaient à l'occasion de la chute de la dynastie, ce qu'ils disent depuis cinquante ans: Heureuse Angleterre! assise majestueusement et dans le calme de sa force, tu contemples de tes bords les naufrages des rois et les catastrophes des autres peuples. Tu jouis en paix des bienfaits de ta glorieuse constitution. Nation vigoureuse et sage, tu es à l'abri des tempêtes!

Quelle leçon elle reçoit aujourd'hui!

Espagne.

MADRID, 2 avril. — Les nouvelles des provinces sont satisfaisantes. Il ne reste plus à connaître que l'effet produit sur sept ou huit capitales des provinces par la nouvelle des événements de Madrid du 26; mais en général la connaissance de ces événements a provoqué le plus vif désir de maintenir l'ordre et la tranquillité.

Il circule toujours des bruits d'émeute. On disait à la *Puerta del Sol* que ce soir, peut-être, les scènes sanglantes du 20 se reproduiraient.

Le bruit s'était assez généralement répandu ces jours-ci, à Bayonne, qu'une nouvelle insurrection avait éclaté à Madrid. Des personnes qui avaient quitté cette ville le 31, à l'entrée de la nuit, prétendaient avoir entendu de nombreuses décharges; il y a plus, à Madrid même, le bruit courait qu'une nouvelle fusillade avait commencé *Plaza Mayor*, à la *Cebada* et dans la rue de *Toledo*.

La garnison tout entière a été, en effet, mise sous les armes; les magasins se sont fermés dans le centre de la ville et dans les rues les plus fréquentées. On a vu courir à cheval, dans les rues, le capitaine-général, ses aides-de-camp et des officiers d'état-major. On a fait évacuer la *Puerta del Sol*, et deux soldats se sont montrés presque aussitôt à chaque croisée de l'hôtel des postes prêts à faire feu sur le peuple. Malgré une pluie battante, les troupes sont restées longtemps sous les armes. Ce n'était qu'une fausse alarme; aucun ennemi ne s'est montré, et la cour et ses sicaires en ont été quittes pour la peur et pour un vain déploiement de forces.

(*Emancipation*.)

Russie.

Les nouvelles du Caucase sont fâcheuses pour la Russie.

Au siège de Santem, les Tscherkesses ont fait dans la nuit une sortie imprévue, et ont massacré un tiers de l'armée russe. Trois généraux et cent cinquante officiers sont restés sur le champ de bataille. Schamiyl s'est battu en héros.

Allemagne.

SCHLESWIG, 4 avril. — Hier, l'assemblée des Etats de Schleswig-Holstein a tenu sa première séance. Elle a voté des remerciements au gouvernement provisoire et l'a invité à continuer la direction des affaires publiques; elle a, en outre, adopté la proposition du gouvernement provisoire de faire entrer la Schleswig dans la confédération germanique. L'avant-garde de Schleswig-Holstein s'est retirée d'Apenrade pour empêcher le bombardement de cette ville par les vaisseaux de guerre danois. 1,300 Danois ont immédiatement occupé la ville.

VIENNE, 1^{er} avril. — L'exportation du numéraire est prohibée dans la monarchie autrichienne pour mettre un terme à la baisse des fonds. On craint partout que des troupes russes ne pénètrent dans l'intérieur de l'empire. Il faut plus de trois mois pour que l'armée soit mise sur le pied de guerre.

L'archiduc Louis se rend à Schlosshof, dans la basse Autriche; il est définitivement remplacé par l'archiduc Jean.

GRAND-DUCHÉ DE POSÉN. *Schildeberg*, 30 mars. — Les domaines des seigneurs sont en flamme. Tous les paysans sont en pleine insurrection; non-seulement les propriétés, mais la vie des seigneurs est en danger; heureusement les personnes menacées ont pu fuir. Sept propriétés seigneuriales ont été pillées et trois ont été incendiées.

MUNICH, 2 avril. — M. de Bourgoing, ambassadeur de France, vient d'être remplacé par M. Humann, fils de l'ancien ministre des finances, arrivé hier dans notre ville.

Club démocratique de Saint Georges.

Lorsqu'un esclave brise sa chaîne, il en traîne longtemps un fragment après lui, et lorsqu'il parvient enfin à se débarrasser de ce dernier signe du servage, il lui en reste encore le stigmate que le temps et la raison peuvent seuls effacer.

Ainsi, pourquoi donc nos pères, qui avaient formulé le saint dogme de l'affranchissement de l'humanité sur les ruines de la Bastille, dans cette sublime trilogie: *Liberté, Egalité, Fraternité*, ne nous ont-ils laissé qu'une liberté bâtarde, ou mieux, un esclavage mal déguisé?... C'est que le peuple, toujours peu soucieux de sa propre conservation, oubliant son sang versé dans la journée du 10 août et son sublime élan de 93 qui sauva la patrie, c'est que le peuple, disons-nous, abdiqua, le 15 vendémiaire et le 18 brumaire an VIII, sa liberté contre une épée triomphante; c'est que le peuple abdiqua plus tard, le 12 avril 1814, sa gloire contre une charte mensongère; c'est que le peuple, enfin, abdiqua encore, le 7 août 1850, sa souveraineté contre des poignées de main hypocrites....

Mais enfin, une dernière fois le souffle populaire a renversé l'idole; une dernière fois la couronne est tombée du front de l'impoture, et maintenant qui oserait la relever!...

Lorsqu'un peuple tire l'épée contre la royauté, il doit en jeter le fourreau.

A nous donc, enfants de la démocratie, qui arrivons les premiers sur la brèche, de veiller sur l'horizon de nos destinées!... A nous de poser de nouveau les bases du pacte qui doit consacrer à jamais nos droits imprescriptibles.... A nous de porter le scalpel dans des institutions gangrénées.... A nous d'examiner les plaies du vieux monde avec le spéculum de la raison!... A nous, frères, d'inculquer à nos futurs représentants les principes qui doivent trouver place dans la nouvelle constitution, et dont l'acceptation obligatoire doit être la condition première de leur mandat.

Les citoyens membres du club démocratique de Saint-Georges, pénétrés des principes républicains, promettent leur appui aux candidats qui, revêtus de titres de moralité, de probité publique et privée et de patriotisme, accepteront le programme suivant comme règle de leur conduite à l'assemblée nationale:

1. Consécration du suffrage universel dans les élections.
2. Application du principe électif à toutes les fonctions publiques.
3. Application du jury à tous les tribunaux, seulement

en ce qui concerne le fait, en réservant l'application du droit aux magistrats.

4. Inviolabilité et indissolubilité de la garde nationale.
5. Inviolabilité et indissolubilité de la représentation nationale.
6. Fixation des travaux législatifs à dates fixes et sans autre convocation.
7. Révocation, par les électeurs, à l'expiration de chaque session, des représentants qui failliraient à leur mandat.
8. Délégation du pouvoir exécutif temporaire limitée à cinq ans au plus, sauf révocation par le corps législatif.
9. Nomination des ministres par le corps législatif.
10. Responsabilité morale et matérielle des ministres.
11. Répression de la corruption dans les pouvoirs ou dans les élections par la perte des droits civils et politiques et autres peines plus fortes.
12. Concentration dans les mains de l'Etat de toutes les grandes entreprises d'intérêt général, chemins de fer, canaux, banques, assurances, etc., etc.
15. Suppression, s'il est possible, ou tout au moins modification des impôts indirects qui pèsent sur les objets de première nécessité.
14. Suppression du timbre et du cautionnement pour les écrits périodiques.
15. Impôt progressif sur les propriétés foncières et immobilières.
16. Surveillance de l'Etat et application rigoureuse du décret du 22 décembre 1792 sur le commerce des céréales.
17. Abolition radicale de l'esclavage des nègres.
18. Enseignement élémentaire national et gratuit obligatoire pour tous.
19. Liberté religieuse illimitée et révision du budget des cultes.
20. Reconnaissance du droit d'association et garantie du droit de réunion publique.
21. Révision des codes civil et militaire.
22. Révision de la loi sur le recrutement de l'armée, service personnel obligatoire, et réduction de la durée du service.
25. Aide et protection de l'Etat pour les essais d'organisation du travail par l'association.
24. Inaliénabilité du domaine national.
25. Annexion à ce domaine de tous les biens de l'ancienne monarchie et de ceux des émigrés.
26. Destination des terres du domaine national et de toutes les terres non encore en culture à la formation de colonies agricoles en France.
27. L'assemblée nationale ne pourra, sous aucun prétexte, avoir le lieu de ses séances ailleurs qu'à Paris.

* Les membres du club démocratique de St-Georges,

RATON, président; CHAVENT, VIEUX et BESSON, vice-présidents; SOULARY et FARGE, secrétaires; SOURDILLON, trésorier.

Les dames républicaines composant le comité pour l'organisation du travail des femmes ont commencé hier leur souscription nationale. Le résultat n'a pas complètement répondu à leurs espérances. Les dons recueillis ont déjà de l'importance, mais ils seraient quadruplés si les dames de la commission avaient trouvé chez les riches une partie du généreux empressement qu'elles ont rencontré dans la classe des travailleurs. Il faut le dire à la honte de ceux qui ont fermé leur cœur et leur bourse aux pressantes sollicitations qu'on leur adressait, à la honte de ceux qui n'ont pas craint de se montrer même grossiers envers les personnes qui se dévouent à une œuvre si difficile, c'est chez les pauvres que ces dames ont trouvé le plus de sympathie et d'assistance. A l'exception des fabricants et des commissionnaires en soierie, qui ont, pour la plupart, répondu à l'appel qui leur était fait, à l'exception de quelques natures d'élite, qui n'ont pas menti à ce qu'on espérait d'elles, ceux qui possèdent se sont montrés durs et sans entrailles. On nous a cité telle maison entièrement habitée par des propriétaires ou des gens riches, à professions libérales, qui n'ont rien voulu fournir à la souscription, et quand ces cœurs égoïstes ne se renfermaient pas dans un refus complet, ils ne craignaient pas d'offrir de misérables sommes de 1 franc, de 50 cent., de 25 cent., et même moins.

De précieux renseignements nous ont été fournis; nous les taillons: il vaut mieux louer que blâmer et quelques actes généreux resteront dans nos annales. M. l'archevêque s'est montré libéral dans ses paroles et dans ses actes. Il a donné à la commission une somme de 250 fr., exprimant le regret de n'avoir pas une plus forte somme à sa disposition, mais promettant de compléter bientôt sa souscription.

CHRONIQUE LOCALE.

— Les ouvriers de Lyon n'ont pas voulu que les militaires qui ont fraternisé avec le peuple depuis le 26 février, quittassent la ville sans leur laisser un souvenir de la fraternité qui les unit. Ils ont fait faire un magnifique drapeau sur lequel sont inscrits les numéros de tous les régiments de la garnison. Chaque jour, nos braves ouvriers accompagnent les bataillons partants, ce drapeau en tête, et leur font des adieux fraternels. Hier ils se sont rendus en bon ordre à la préfecture, où le citoyen Arago les reçut et leur témoigna en peu de mots combien il était heureux de voir l'harmonie et la fraternité qui règnent entre tous les citoyens. Ils sont allés de là à l'Hôtel-de-Ville pour faire hommage de ce drapeau à la

municipalité, et la prier de vouloir bien le conserver en dépôt, après que toute la garnison sera partie. Le citoyen Juif les a reçus en l'absence du maire, et leur a fait l'allocution suivante:

« Citoyens,

« La municipalité reçoit votre drapeau et le gardera comme un précieux souvenir. Il est le gage d'une alliance inaltérable entre l'armée et le peuple; il est aussi le symbole saisissant des conquêtes pacifiques que nous réservons l'avenir.

« Ces couleurs libératrices ont parcouru triomphalement tous les champs de bataille de l'Europe; nos frères qui s'éloignent et qui se rendent à la frontière, sauront les maintenir glorieuses et imposantes, si, ce qu'à Dieu ne plaise, d'insensés agresseurs osaient les menacer.

« Que le départ de nos frères nous rallie plus énergiquement, et nous fasse mieux comprendre la sainte mission qui nous est réservée.

« A l'armée la défense de la patrie; à nous travailleurs le devoir d'attaquer le vieux monde par les idées et de la révolutionner par l'exemple de notre grandeur et de nos progrès.

« A nous l'avenir social: nos champs de bataille seront l'atelier, l'industrie, le travail sous toutes ses formes; le travail fécondé par l'association, multipliant la richesse, répandant l'abondance, resserrant les liens de la fraternité, et nous unissant dans un seul et même sentiment, que nous exprimerons par les cris de: Vive la France! vive la République! — Ici la voix de l'orateur fut interrompue par les cris de: Vive la République! répétés par la foule électrisée. Le citoyen Juif continue:

« Alors, témoins de nos continus efforts et de nos triomphes, les peuples nous suivront hardiment dans la voie où nous les aurons précédés, et l'univers entier répondra, comme un seul écho, aux cris de: Vive la République universelle! »

Ce discours fut couvert d'applaudissements frénétiques, et la population ouvrière se retira en bon ordre.

— On assure que le général de brigade Morin est nommé chef, et le colonel Saint-Hippolyte, sous-chef de l'état-major général des Alpes.

Outre l'armée principale des Alpes, deux corps d'observation doivent être immédiatement réunis: l'un de 18,000 hommes sur la frontière des Pyrénées; l'autre de 5,000 hommes seulement sur la frontière du Nord.

— Une bande de maçons parcourait hier les rues de la ville pour empêcher, par des voies de fait, les ouvriers de travailler aux constructions. Ils demandent 4 fr. par jour, et une réduction de plus de deux heures dans la journée de travail. Arrêtés rue Pizay par un piquet de garde nationale, ils ont été conduits à l'Hôtel-de-Ville. La conduite des maçons s'explique difficilement, car ce sont les ouvriers les mieux rétribués.

— Les régiments qui vont remplacer à Lyon les quatre régiments d'infanterie qui se rendent à l'armée des Alpes, sont les quatre suivants: 20^e léger, 7^e, 49^e et 50^e de ligne.

Plusieurs bataillons de ces régiments sont déjà ici; les autres ne tarderont pas à arriver.

— Toute la nuit du 9 au 10, malgré le vent et la pluie qui n'a cessé de tomber à verse, nos rues ont été pleines d'ivrognes qui faisaient un tapage épouvantable; la police a dû être sur pied pour réprimer ces bruits nocturnes qui troublent le repos des citoyens paisibles. Les cafés, les cabarets, les tabagies regorgeaient de ces misérables dont presque tous sont à la charge des bureaux de secours. Où trouvent ils donc de l'argent? Le bureau de la police ne désemplit pas de pauvres femmes qui viennent demander du travail ou du pain: probablement ces malheureuses nourrissent la famille avec ce qu'elles se procurent à droite ou à gauche, et les secours remis aux hommes leur servent pour aller s'enivrer dans les cabarets.

— La scène du bateau à vapeur *le Vautour* a failli se renouveler avant-hier au couvent de la *Solitude*. Un vent très violent ayant enlevé la partie rouge du drapeau, des ouvriers crurent qu'on avait arboré le drapeau blanc, et ils ne parlaient de rien moins que d'incendier le bâtiment. On a cependant réussi à maintenir la tranquillité en expliquant le malentendu. Que ceux qui rêvent le retour du passé se tiennent pour avertis: le peuple ne veut plus même voir l'apparence de la prétendue *légitimité*.

— Une alerte, ou plutôt un poisson d'avril a été donné, samedi dernier, à la ville de Saint-Rambert. Une femme était venue dénoncer les habitants du port comme méditant le pillage pour la nuit suivante.

La gendarmerie fut aussitôt appelée, et unie à la garde nationale, elle se tint à son poste. Au milieu de la nuit, fatiguée de ne rien voir venir, la garde se mit en patrouille pour surprendre les conjurés et chercher leur repaire. On descendit aux Barques, on écouta à bien des portes pour n'entendre partout que les ronflements des dormeurs.

Le lendemain dimanche, les habitants des Barques apprennent les bruits outrageants répandus sur leur compte. Ils se rendent à St-Rambert, protestent de leurs intentions inoffensives et amicales, et demandent à connaître la source de ces bruits injurieux.

Dès qu'ils surent d'où était sortie cette rumeur, pour toute et unique vengeance, ces braves gens habillèrent un mannequin, le promènèrent dans toute la commune et le fixèrent ensuite aux flammes.

Nous ne saurions trop louer cet instinct populaire qui comprend que la République de 1848 a horreur du sang, et que le mot FRATERNITÉ ne doit pas être seulement inscrit sur ses drapeaux, mais dans le cœur de ses enfants.

— Les escadrons de chasseurs à cheval du 10^e régiment qui ont traversé Bourg ces jours derniers, en se dirigeant sur l'Isère pour faire partie de l'armée des Alpes, ont reçu contre-ordre. Ils ont repassé à Bourg vendredi marchant en sens opposé. — Cette mesure qui les priverait de l'honneur d'être à l'avant-garde de l'armée serait, dit le *Courrier de l'Ain*, une punition de l'acte d'insubordination que ce régiment a commis à Dôle contre son colonel et quelques officiers. Ce sera là une leçon disciplinaire de nature à être sentie par des soldats français.

— Jeudi dernier, à l'aube du jour, le sieur Aillaud, agent de poursuite des contributions directes, passait dans le bois des *Escorbins*, sur la route de Thizy aux Echameaux, situé à deux kilomètres de ce dernier village vers lequel il se dirigeait. A peine avait-il fait 300 pas dans le bois, que deux individus parurent sur une balme du chemin. L'un d'eux s'élança et vint se placer en face de lui, ayant la figure masquée d'un mouchoir; il lui présenta en travers un énorme et long bâton dont il était armé, et lui dit d'une voix qui paraissait déguisée : *citoyen Aillaud, de l'argent*.

Ce dernier lui montra successivement une pièce de 5 francs, puis 80 centimes, en demandant grâce pour cette dernière monnaie qui lui était nécessaire pour son voyage; mais la main du voleur s'empara du tout, puis interrogeant l'autre poche du gilet d'Aillaud, lui dit : *il y a encore là de l'argent* (en effet elle renfermait 20 francs).

Aillaud demanda encore grâce pour cette somme, en expliquant qu'elle ne lui appartenait point, mais à un percepteur qui la lui avait confiée pour faire un paiement. La main inexorable du larron saisit encore ce pécule, et disparut dans le bois avec son camarade qui était resté sur la balme en tournant le dos à la scène.

Ces deux individus étaient d'une taille élevée et misérablement vêtus.

— Samedi dernier, à sept heures du soir, le nommé Bellot, âgé de trente-un ans, demeurant au Reclus, a été mortellement blessé sur le chemin de fer de St-Etienne au lieu dit de Grézieux, commune de Lorette.

Ce malheureux était, dit-on, en état d'ivresse. Contrairement aux lois et règlements qui interdisent la circulation au public sur les voies ferrées, Bellot est venu s'asseoir sur les sablières d'un convoi de wagons vides en station.

Voyant venir un train qui aurait pu l'atteindre, il voulut gagner la tête de wagons stationnés, mais dans l'obscurité il n'aperçut pas une barre d'enclenchement fixée à une des roues, qui le fit tomber sur les rails. Dans ce moment le convoi de passage arriva, et Bellot eut les deux jambes écrasées. Personne ne s'aperçut de cet accident; un instant après le garde Beaufort accourut aux gémissements du blessé qui fut transporté à l'hospice de Lorette; mais les soins furent inutiles, et Bellot est mort dans la nuit.

— Avant-hier matin, le 66^e régiment de ligne a quitté nos murs, accompagné jusqu'à une certaine distance par la première légion de la garde nationale de Lyon, donnant ainsi, de la part de la population lyonnaise, un éclatant témoignage de sympathie à ce régiment, si honorablement connu, dès 1831, dans notre ville, où il a tenu plusieurs fois garnison.

— Avant-hier, à six heures après midi, quelques compagnies du 2^e régiment du génie, venant de Montpellier, pour faire partie du corps d'armée qui se rassemble dans notre contrée, sont arrivées sur le bateau à vapeur le *Papin*, et ont débarqué au port des Cordeliers, au milieu d'une grande affluence de promeneurs, attirés par le pittoresque spectacle que présentait le pont du bateau entièrement couvert de soldats. Ces militaires ont reçu le plus cordial accueil de notre population.

— La société d'Agriculture, Histoire naturelle et Arts utiles de Lyon, prévient le public, qu'à dater de ce jour elle distribuera gratuitement les graines de vers à soie provenant de l'éducation qu'elle a fait faire au jardin botanique de Lyon, l'année dernière.

S'adresser à MM. Mathevon, port Saint-Clair, n. 26; Sereing, place Sathonay, n. 5; Gamot, rue Saint-Polycarpe, n. 3.

— Un événement malheureux vient d'arriver au village de Montélégier (Drôme).

Une terrasse nouvellement construite au château s'est subitement écroulée et a enseveli sous ses ruines quatre ou cinq maisons qui y étaient adossées. On craint que plusieurs habitants aient péri.

Un détachement de 50 artilleurs est parti de suite de Valence pour porter du secours.

Gardes Nationales du Rhône.

Le général commandant supérieur des gardes nationales du Rhône,

en considération de la solennité de ce jour, et pour donner à la garde nationale un témoignage de la satisfaction qu'il a éprouvée à sa première revue, a décidé que tous les citoyens condamnés jusqu'à ce moment par les conseils de discipline, sont amnistiés des peines prononcées contre eux.

Le général est convaincu que la discipline de la garde nationale, confiée à l'honneur et au patriotisme de chaque citoyen, ne peut que s'affermir par cet acte d'indulgence. Il a l'espoir que l'appel qu'il adresse aux bons sentiments des citoyens, rendra très rares les jugements des conseils de discipline, qui auront à l'avenir une stricte exécution.

Lyon, le 9 avril 1848.

Le général de brigade commandant supérieur des gardes nationales du Rhône,
NEUMAYER.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Gardes Nationales du Rhône.

Sur la demande du général de brigade commandant supérieur des gardes nationales du Rhône, le commissaire du gouvernement arrête que le citoyen colonel Fumat, remplira momentanément les fonctions de chef d'état-major desdites gardes nationales.

Lyon, le 10 avril 1848.

Le commissaire du gouvernement provisoire dans le département du Rhône,
Em. ARAGO.

Pour copie conforme :

Le général de brigade commandant supérieur des gardes nationales du Rhône,
NEUMAYER.

Le commissaire du gouvernement provisoire dans le département du Rhône,

Arrête :

La commission nommée pour la répartition des travaux de la première commande faite par le gouvernement à la fabrique de soieries est ainsi composée :

Commissionnaires : Les citoyens Arlès-Dufour, Bié, de la maison Tavernier, Enneguy, Vouillemont.

Fabricants : Les citoyens Champagne, de la maison Champagne et Gariot, Dervieux, Edant, Grillet aîné.

Chefs d'atelier et ouvriers : Les citoyens Barbier, Benoit (Joseph), Bernard-Barret, Classis (Hilarion), Chaley (Claude), Coignet (Antoine), Curtet, Favre, Grangy, Greppo, Gros (Antoine), Lardet, Morel (Jean-Jacques), Perrache, Vallier, Vial.

La commission est autorisée à s'adjoindre les citoyens dont le concours lui semblera utile.

Le commissaire du gouvernement provisoire dans le département du Rhône,
Emmanuel ARAGO.

Départements.

On lit dans le *Courrier du Bas-Rhin* du 4 :

« Un convoi du chemin de fer, parti de Carlsruhe, a amené à Kehl un bataillon d'infanterie. Le village de Kork est occupé par des troupes. Un bataillon et deux pièces d'artillerie stationnent à Appenweyen.

« De tous côtés, on fait des préparatifs pour repousser les détachements de la légion allemande, s'ils viennent en armes. »

— La dépêche télégraphique suivante est datée de Bourg.

« Par décision du gouvernement provisoire reçue le matin à Bourg, les citoyens Roselli, Mollet et Albert Hugon, nommés commissaires adjoints pour le département de l'Ain sont révoqués de leurs fonctions.

• CHAMPVANS. »

— On mande de Boulogne-sur-Mer :

« Nous croyons pouvoir annoncer à nos lecteurs, avec une quasi-certitude, que l'ouverture de notre ligne de fer jusqu'à Boulogne aura lieu le 17 de ce mois. Le tunnel est entièrement terminé depuis quelques jours, et toutes les dispositions concernant l'aménagement et l'installation des bureaux dans les bâtiments de la station provisoire seront achevées. »

— On lit dans le *Spectateur de Dijon*, 5 avril :

« Un événement tragique a marqué la nuit dernière dans la ville de Dijon. Des voleurs se sont introduits au grand séminaire et ont pénétré dans la chambre de M. l'abbé Belin, économiste de l'établissement, qu'ils ont assassiné, sans doute afin de n'être pas découverts et poursuivis plus tard.

« Ils sont arrivés à l'établissement après avoir escaladé soit le mur de la cour du séminaire, soit celui du jardin de l'évêché. Ils sont entrés dans la maison d'abord par une fenêtre sans croisée du premier étage, du côté de l'évêché; ils s'étaient servis d'échelles trouvées au séminaire même et dans le jardin de l'évêché. Descendus du premier au rez-de-chaussée par le grand esca-

lier, ils n'ont pu crocheter la porte de l'économat, et sont retournés par le même chemin au jardin de l'évêché. C'est de là qu'ils sont entrés dans la chambre de M. l'abbé Belin, qui, demeurant au rez-de-chaussée, avait la trop confiante habitude de ne pas fermer ses contre-volets. On l'a trouvé mort dans son lit, placé entre deux matelas.

« Tous les tiroirs des meubles ont été ouverts; c'était le but principal et sans doute unique du crime.

« La justice, avertie tout de suite, s'est rendue immédiatement sur les lieux; elle informe. »

SITUATION DE LA BANQUE DE FRANCE, AU JEUDI 6 AVRIL 1848, AU SOIR.

Actif.

Argent monnayé et lingots,	55,432,367 50
Numéraire dans les comptoirs,	43,402 589 »
Effets arriérés à recouvrer,	19,803,439 77
Portefeuille de Paris, dont 53,833,822 fr. 99 c. provenant des comptoirs,	218,334,999 43
Portefeuille des comptoirs, effets sur place, etc.,	57,144,538 46
Avances sur lingots et monnaies,	2,490,900 »
Avances sur effets publics français,	12,254,082 90
Dû par les comptoirs, pour leurs billets en circulation,	15 126,730 »
Rentes de la réserve,	40,000,000 »
Rentes, fonds disponibles,	14,660,197 89
Hôtel et mobilier de la banque,	4,000,000 »
Intérêt dans le comptoir d'Alger,	1,000,000 »
Intérêt dans le comptoir national d'escompte,	200 000 »
Effets en souffrance ou à rembourser,	7,143,579 50
Effets à encaisser provenant de la vente de rentes à la Russie,	831 191 06
Dépenses d'administration,	419,572 30
Divers,	46,560 03
Avances à l'Etat sur bons du trésor de la République,	50,000,000 »
Total,	507,509,808 91

Passif.

Capital,	67,900,000 »
Réserve,	10,000,000 »
Réserve mobilière,	4,000,000 »
Billets au porteur en circulation,	283,593,400 »
<i>Id.</i> <i>id.</i> des comptoirs,	13,126,730 »
<i>Id.</i> à ordre,	1,930,543 60
Compte courant du trésor, crédeur,	49,331,669 77
Comptes courants divers,	63,454,513 82
Récépissés payables à vue,	1,776,000 »
Récompte du dernier semestre,	728,692 37
Dividendes à payer,	297,436 23
Escomptes, intérêts et dépenses précomptées,	3,021 737 11
Comptoir d'Alger, somme non encore employée en bon du trésor,	1,086 203 69
Traites des comptoirs à payer,	1,063 033 03
Divers,	193,800 27
Total.	507,509,808 91

Certifié :

Le gouverneur de la banque de France,
d'ANGOUT.

— Les recettes du chemin de fer de Paris à Rouen, pendant la semaine finissant le 25 mars 1848, se sont élevées à 71,607 90, dont 43,029 95, pour 7290 voyageurs et 28,577 95 pour les marchandises.

Les recettes du chemin de fer de Rouen au Havre, pendant la semaine finissant le 25 mars 1848, se sont élevées à 30,237 95, dont 18,189 45 pour 4,841 voyageurs et 12,048 50 pour les marchandises.

Crimes et délits.

Un précieux enseignement résulte du rapprochement qui vient d'être fait à la préfecture de police, du chiffre des crimes et délits commis dans le département de la Seine pendant le mois de mars dernier, avec celui du mois correspondant de l'année 1847. — Ainsi, le nombre des crimes et délits a diminué d'un quart, non pas seulement pour les cas suivis d'arrestation, mais pour tous ceux qui, consignés dans une plainte, ont été déferés à la justice.

Cette diminution tout-à-fait caractéristique n'est pas, du reste, un jeu du hasard; elle est la même par rapport aux deux années précédentes (1845-1846), qui avaient fourni pour ce mois de mars, un contingent de crimes et délits égal pour chacune à celui de 1847. — Ce qu'on doit surtout remarquer, c'est que les vols en général présentent un chiffre notablement inférieur à celui de l'année dernière; ainsi, pendant le mois de mars 1847, il a été commis deux fois plus de vols de nuit (3 pour 1), et une fois plus de vols de jour que pendant le même mois de 1848. — C'est là un fait qui n'a pas besoin de commentaires. Il montre clairement l'effet des principes républicains. Nous le livrons aux réflexions de ceux qui font au peuple l'injure de douter de sa moralité. Peut-être comprendront-ils enfin que l'admission de tous les citoyens à la vie politique doit nécessairement inspirer à celui qui jusque-là en avait été privé, le respect de soi-même, et faire cesser immédiatement la lutte que quelques hommes avaient engagée avec une société qui les déshéritait.

L'un des Rédacteurs gérant, FAURÉS.

LYON.—IMPRIMERIE DE NOUVEAU-RUSAND,
aux halles de la Grenette.